

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

## **DÉLIBÉRATION nº 2015/05/26-12**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 mai 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education, Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

#### **DÉCIDE:**

#### OBJET : admission en non-valeur d'une créance

Le conseil d'administration approuve la demande d'admission en non-valeur de la créance formulée par l'agent comptable d'Aix-Marseille Université. Cette dernière concerne le débiteur suivant : l'Association FEDERATION AIL 13. Le montant de l'admission en non-valeur s'élève à 25 628,64 euros.

### Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice: 30

Quorum: 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 26 mai 2015

Président de l'Université d'Aix-Marseille

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36